

**CONSEIL SCIENTIFIQUE DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES  
12 janvier 2017 – Montels**

**Compte-rendu synthétique**

**Etaient présents :**

Julien AIT EL MEKKI, Yannick BARASCUD, Matthieu CRUEGE, Bernard DEFAUT, Alain MANGIN, Nicolas DE MUNNIK, Claude DUBOIS, Olivier GUILLAUME, Florence GUILLOT, Christian JUBERTHIE, Jean MAURETTE, Jean-Paul METAILIE, Luce RAMEIL, Sergi RIBA, Jean-Pascal SALAMBEHERE, Sébastien VAUCLAIR.

**Etaient excusés ou absents :**

Laurence BARTHE, Robert BEGOUEN, Anne CALVET, Stéphane CAPRICE, Alain CHATELET, Jean CLOTTE, Gilles CORRIOL, Marc DECONCHAT, Francis DURANTON, Corinne EYCHENNE, Catherine JACQUART-MAISSANT, Gérard LARGIER, Emmanuel MENONI, Aurélien RIBES, Gilles POTTIER, Philippe SAHUC, Jean-Pierre SARTHOU, Thierry SARDIN.

**Ordre du jour de la réunion du Conseil scientifique**

- Compte-rendu de la dernière réunion ;
- Réflexion sur le projet de réserve naturelle souterraine de l'Ariège ;
- Présentation des premiers résultats du projet ADAPT'ER mis en œuvre par le PNR des Pyrénées Ariégeoises en collaboration avec le Parc national des Pyrénées ;
- Lettre du Conseil scientifique n°9 : constitution du groupe de travail et organisation ;
- Point sur l'organisation des Rencontres scientifiques 2017 ;
- Points divers.

Secrétaire de séance : Florence Guillot

**COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

Le compte-rendu de la réunion du 18/10/2016 est soumis à l'approbation du Conseil scientifique qui le valide à l'unanimité.

**REFLEXION SUR LE PROJET DE RESERVE NATURELLE SOUTERRAINE DE L'ARIEGE**

Historique par Alain Mangin : la biospéléologie se développe au début du XX<sup>ème</sup> siècle en France autour de l'idée que les animaux souterrains présentent des caractéristiques telles qu'ils pourraient permettre de travailler sur des questions essentielles dans le domaine de la biologie. Au milieu du siècle est créé le laboratoire souterrain de Moulis pour travailler sur ces questions. Par la suite, la découverte du milieu souterrain superficiel constitue une grande avancée pour comprendre la biologie des espèces souterraines.

A la fin du XX<sup>ème</sup> siècle émerge en Ariège la volonté de retenir une sélection de sites remarquables pour les mettre en protection. En 1999 est proposé un projet de création de réserve naturelle souterraine dans le département, considéré comme un des hauts-lieux mondiaux de la biodiversité souterraine, en particulier en ce qui concerne les invertébrés. Le projet, déposé en 2002, n'est pas mené à son terme du fait de difficultés locales, notamment avec les acteurs de la spéléologie.

Aujourd'hui, le Conseil scientifique du PNR est mobilisé pour reprendre en main la démarche de création de cette réserve, en lien avec la DREAL Occitanie qui a sollicité le SMPNR en ce sens. Il s'agit de dépoussiérer le dossier, le mettre à jour, etc.

Claude Dubois demande quelles sont les menaces pesant sur les cavités ariégeoises. Alain Mangin explique que les invertébrés souterrains, entre autres, font l'objet de pillage de la part d'entomologistes collectionneurs.

Florence Guillot demande quelle est la protection vraiment envisagée sur ces cavités, précisant que nombre d'entre elles bénéficient déjà d'une protection par leur désignation en sites Natura 2000. Elle insiste sur le fait qu'il y a d'autres enjeux qui doivent être pris en compte en plus de la protection des espèces cavernicoles : la connaissance paléontologique (le risque de pillage de gisements est réels) ou encore les emplois et l'économie liés à la visite de certaines grottes. Alain Mangin indique que le classement en réserve naturelle donne la possibilité, selon les cavités, d'en protéger strictement certaines parties en en laissant d'autres accessibles.

Christian Juberthie précise que ce projet a en fait démarré dès 1995 avec un dossier du Conseil de l'Europe qui faisait le bilan de la protection des grottes et de la faune souterraine en Europe. Par la suite, le ministère de l'environnement se saisit du projet de réserve sur le département de l'Ariège, considéré à l'époque comme l'un des 20 « points chauds » mondiaux de la biodiversité souterraine. Le département est un des territoires qui présente les sites les plus intéressants, où les espèces et les biocénoses sont les plus nombreuses. Le projet est à l'époque axé sur les invertébrés, le ministère s'appuyant sur la liste des espèces d'arthropodes protégées, mais aussi sur les mollusques aquatiques et les populations d'euproctes souterraines. Une liste de 29 sites est proposée par le MNHN, qui est modifiée en 2002. Le projet est ensuite enterré, probablement du fait de l'opposition des acteurs de la spéléologie.

M. Jean-Pascal Salambéhère, de la DREAL Occitanie, est invité à présenter le point de vue de l'Etat sur le projet et ses attentes. Le diaporama qu'il présente à l'assemblée est téléchargeable au lien suivant : <https://we.tl/IcLBQVpjX6> (jusqu'au 19/4/2017 puis disponible sur demande auprès du PNR).

Claude Dubois demande s'il y a un lien entre la liste des sites pré-retenus pour ce projet et l'inventaire en cours des sites d'intérêt géologique de l'Ariège qu'Alain Mangin a présenté lors d'une précédente réunion. M. Mangin précise que la différence fondamentale est que le projet de réserve concerne la biologie, alors que l'inventaire cité se base sur des critères strictement géologiques. Le couplage des deux enjeux risquerait de complexifier le projet. La question de maintenir la grotte de la Cigalère dans le projet de réserve se pose donc.

Florence Guillot souhaite préciser qu'une partie des oppositions initiales au projet ne relève pas seulement des acteurs de la spéléologie. Elle insiste sur le fait que le projet touche aussi à des questions de tourisme et d'économie qu'il s'agit cette fois de bien prendre en compte.

Jean Maurette interpelle le Conseil sur l'importance d'associer le Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées pour ses compétences en chiroptérologie et entomologie souterraine.

Il est rappelé par Matthieu Cruège que le projet est celui d'une réserve naturelle nationale. Sa création est donc du ressort de l'Etat. La quasi-totalité des sites initialement retenus se trouvent dans le Parc. Aussi, ce projet est inscrit dans la charte du PNR par laquelle l'Etat, signataire, « reconnaît le Syndicat mixte comme partenaire privilégié dans le cadre de la Réserve naturelle nationale souterraine de l'Ariège » (art. 7.2). Il est précisé qu'à la différence d'autres types de statuts de protection, une réserve naturelle permet de déployer une réelle animation sur le terrain, l'Etat prenant en charge une partie du financement de personnels et d'investissement.

Matthieu Cruège invite donc le Conseil scientifique à éclairer le Syndicat mixte particulièrement en :

- vérifiant la robustesse du dossier initial (2002) et éventuellement y apportant les compléments nécessaires au vu de la situation et des enjeux actuels ;
- ajustant la liste des cavités et autres sites pouvant être intégrés à ce projet ;
- s'accordant sur une procédure de travail et un calendrier.

Le Conseil accepte de répondre aux besoins du SMPNR, prenant acte de l'ampleur et de l'intérêt du projet. Au vu de l'histoire « chaotique » du dossier initial, l'argumentaire scientifique du projet de réserve doit être « régénéré »

dans les différents domaines de spécialités (géologiques, biologiques...) et une organisation des relations avec les différents acteurs concernés et notamment le monde de la spéléologie doit être établie. Pour cela, un groupe de travail sera mis sur pied en son sein, pouvant être ouvert à d'autres acteurs.

## **PRESENTATION DES PREMIERS RESULTATS DU PROJET ADAP'TER MIS EN ŒUVRE PAR LE PNR DES PYRENEES ARIEGEOISES EN COLLABORATION AVEC LE PARC NATIONAL DES PYRENEES ET LA RNR DU PIBESTE-AOULHET**

Luce Rameil, directrice adjointe du SMPNR et chargée des questions de l'énergie et du climat, présente le double objectif du projet ADAP'TER. Il s'agit d'une part d'étudier la continuité de la « trame sombre » du PNR, c'est-à-dire le réseau d'écosystèmes peu influencé par les pollutions nocturnes. Ce modèle sera vérifié sur le terrain par l'étude de la faune nocturne (en particulier les chauves-souris). Il s'agit d'autre part de vérifier également sur le terrain, au moyen d'espèces-cibles (papillons, chevreuil...), la validité des connexions écologiques identifiées à ce jour au travers de la modélisation informatique de la trame verte et bleue (« TVB ») du PNR.

M. Sébastien Vauclair, du bureau d'étude Dark Sky Lab, présente au CS l'étude de la trame sombre qu'il a réalisée sur le territoire du PNR. Son diaporama est téléchargeable au lien suivant : <https://we.tl/lcLBQVpjX6> (jusqu'au 19/4/2017) puis disponible sur demande auprès du PNR.

Conclusions : l'outil créé à l'échelle du PNR et ses fonctionnalités, qui restent à améliorer, sont inédits. Le projet ADAP'TER va permettre de croiser pour la 1<sup>ère</sup> fois un modèle de trame sombre et des connaissances sur les espèces qui en dépendent.

## **LETTE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE N°9 : CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL ET ORGANISATION**

Pour la Lettre 2017 consacrée à la vallée de la Barguillère, un comité de rédaction est établi : Alain Mangin, Anne Calvet, Florence Guillot, Jean-Paul Métaillé, Nicolas de Munnick, Corinne Eychenne et Francis Michaux de l'association RENOVA. Il sera réuni une première fois le 7/2/2017 pour définir précisément la trame de la lettre, les sujets qui y seront abordés, etc.

## **POINT SUR L'ORGANISATION DES RENCONTRES SCIENTIFIQUES 2017**

Les prochaines Rencontres avec les scientifiques du PNR se déroulent les 13 et 14 octobre 2017 avec, comme d'habitude, un colloque en salle le vendredi et des ateliers de terrain le samedi. Des contacts ont été établis localement pour que ces ateliers se déroulent sur la commune de Cazavet.

Alain Mangin proposera un atelier sur la rivière Gouarèze.

Pour le colloque, Didier Galop, directeur du laboratoire GEODE, a fait savoir qu'il propose une intervention sur l'histoire de l'empoisonnement des lacs d'altitude pyrénéens.

Florence Guillot propose de rendre compte de ses travaux sur les fortifications de l'an Mil en Ariège.

Le programme reste à être affiné et les membres du CS sont encouragés à prendre contact avec des homologues pour le compléter, le SMPNR se chargeant des aspects logistiques de l'organisation.

## **POINTS DIVERS**

Il est proposé que M. Steve Hagimont, qui n'a pas pu être présent le 12 janvier comme cela avait été envisagé, vienne présenter lors de la prochaine réunion ses travaux sur l'histoire du tourisme dans les Pyrénées.

**La prochaine réunion du Conseil scientifique est programmée le 20 avril 2017 à 14h30 à Montels.**